

COMMUNIQUE DE L'AFPEN – 12 février 2014

Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale

« Un statut de psychologue pour tous les psychologues dans les écoles, une reconnaissance professionnelle attendue »

L'importance de la place et du rôle des psychologues dans le système éducatif est inscrite dans la loi pour la Refondation de l'École de la République de juin 2013.

Dans le contexte actuel des travaux sur les métiers à l'Éducation Nationale, il est urgent de prendre des mesures pour maintenir cette présence essentielle dans les écoles. Les psychologues participent de manière spécifique à l'évolution de l'institution scolaire. Leurs interventions se situent dans l'analyse et la recherche des conditions favorisant la socialisation et le développement psychologique de l'enfant à l'école.

L'AFPEN demande un statut de psychologue pour tous les psychologues de l'Éducation Nationale, notamment dans le 1^{er} degré, afin qu'ils soient clairement identifiés dans leurs missions et puissent être visibles et accessibles pour tous.

Les conditions actuelles de recrutement des psychologues ne permettent pas de maintenir et développer leur présence dans toutes les écoles.

L'AFPEN réaffirme ses propositions :

- **Un statut de psychologue pour tous les psychologues exerçant dans l'Éducation Nationale, comme dans l'ensemble de la fonction publique hospitalière, territoriale, et dans le second degré de l'Éducation Nationale, ainsi que dans les autres systèmes éducatifs européens.**
- **Un corps unique de psychologues de la maternelle à l'université.**
- **Un recrutement par concours externe ouvert aux titulaires d'un master 2 de psychologie, conforme à loi de 1985 sur le titre de psychologue, et un concours interne.**

L'AFPEN invite tous ses partenaires à soutenir ces propositions¹.

¹ Lire les propositions de l'AFPEN, cliquer sur « [Refondons l'école de la République](#) »